

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2018

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal d'ajouter une délibération à l'ordre du jour compte tenu des délais de réponse concernant l'autorisation d'acquisition par la ville des parcelles cadastrales BR 299, BR 300 et BR 301 situées 22 rue de l'Église suite à l'exercice du droit de préemption par la Métropole (Membres présents 28, pouvoirs : 3, vote pour : 24, abstentions : 7). Cette demande est acceptée à la majorité par les membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 08 février 2018

Prend acte des décisions du Maire,

Adopte le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2017

**-2018-02-01** : Prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur les orientations budgétaires pour 2018, à l'unanimité.

**-2018-02-02** : Modifie la délibération n°2014-04-23 du 17 avril 2014 modifiée par la délibération n°2016-12-07 du 19 décembre 2016 portant octroi par le Conseil municipal d'une délégation de pouvoir au Maire selon l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités comme suit :

«4° De prendre toute décision concernant, la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 1 500 000€ HT pour les marchés de travaux, et 221 000€ HT pour les marchés de fourniture et de service, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 10% pour les marchés publics de services et de fournitures ou à 15% pour les marchés publics de travaux ». Précise que les autres dispositions de la délibération n°2014-04-23 du 17 avril 2014 modifiée par la délibération n°2016-12-07 du 19 décembre 2016 sont applicables et demeurent inchangées, à la majorité (abstention du groupe Francheville au Coeur et vote contre de Monsieur Cyril Kretzschmar).

**-2018-02-03** : Décide : Article 1er : Mandat spécial est donné à Madame Petit Arielle, 1ere adjointe déléguée au sport, à la vie associative, pour participer à la remise du Label Ville Active et Sportive à Toulouse le 1er février 2018. Article 2 : Les frais de séjour feront l'objet d'un remboursement forfaitaire, dans la limite du montant des indemnités de mission allouées aux agents de l'État. Les dépenses de transport seront remboursées sur présentation d'un état de frais auquel l'élue joint les factures qu'elle a acquittées et précise son identité, son itinéraire ainsi que les dates de départ et de retour. Article 3 : Les crédits nécessaires pour assurer le règlement des dépenses concernées seront inscrits au budget communal à l'article 6532, à la majorité (vote contre de Monsieur Cyril Kretzschmar).

**-2018-02-04** : Autorise le principe d'attribution d'une subvention de 8 253 euros, au titre de la politique Habitat, au profit du bailleur social Alliade Habitat pour le financement de 4 logements conventionnés dans l'opération située 8-10 rue du Robert. Autorise Monsieur le Maire à signer la convention, relative aux conditions de versement de la subvention à Alliade Habitat ainsi que tout document utile au versement de cette subvention. Précise que les crédits sont inscrits à l'article 20422 pour les frais de subventionnement en matière de politique de l'Habitat, à la majorité (vote contre de Monsieur Alain Guillon).

**-2018-02-05** : Approuve les actions du Plan Climat Énergie Communal. Approuve l'inscription au BP2018 de 10 000,00€ afin de mener à bien l'ensemble du programme d'actions, dont 4000,00€ d'abondement aux subventions métropolitaines du Fonds air bois. Approuve le règlement des aides directes régissant le versement des subventions communales du fonds air bois, à la majorité (abstentions du groupe Francheville au Coeur, de Monsieur Cyril Kretzschmar et de Monsieur Alain Guillon).

**-2018-02-06** : Emet un avis favorable à l'implantation de cette chambre funéraire sous réserve de la prise en compte des remarques de la municipalité, *à la majorité (abstentions du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril Kretzschmar)*.

**-2018-02-07** : Considérant l'intérêt pour la commune de Francheville de disposer d'un service répondant à un intérêt local certain, décide de la création du service objets trouvés qui sera assuré par le service de la Police municipale. Précise que l'arrêté municipal présenté fera office de règlement intérieur portant sur les modalités d'organisation de ce service, *à l'unanimité*.

**-2018-02-08** : Approuve à compter du 1er janvier 2018 la poursuite du dispositif de gratuité de l'abonnement de la médiathèque de Francheville pour l'ensemble des agents de la collectivité en poste le jour de la demande, *à l'unanimité*.

**-2018-02-09** : Approuve la création d'un poste d'instructeur des autorisations du droit des sols à compter du 1er février 2018. Modifie le tableau des effectifs au regard des transformations de poste à compter du 1er février 2018. Précise que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget au chapitre 012, *à l'unanimité* concernant le poste d'Instructeur des autorisations du droit des sols et de gestionnaire des Ressources Humaines et *à la majorité* (abstention du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril Kretzschmar) pour le poste de Gardien de la Police Municipale.

**-2018-02-10** : Approuve la modification de la délibération n°2017-07-17 telle que présentée ci-dessus en supprimant son paragraphe 5 à compter du 01 janvier 2018. Précise qu'une délibération de même nature a été soumise au conseil d'administration du CCAS, *à la majorité* (abstention du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril Kretzschmar).

**-2018-02-11** : Décide l'acquisition par la ville des parcelles cadastrées BR299, BR300 et BR301 pour un montant de 260 000 euros TTC dans les conditions qui seront prévues dans la promesse d'achat et en assure le préfinancement ainsi que la charge éventuelle de tout autre frais. Précise que les crédits seront inscrits à l'article 2128 pour le versement de la somme à la Métropole. Autorise Monsieur le Maire à signer la promesse d'achat et l'acte authentique ainsi que tout acte afférant à ces décisions. Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, *à la majorité (vote contre du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril Kretzschmar)*.

**Michel RANTONNET**  
**Maire de Francheville**

**Présents** : Mr RANTONNET, Mme PETIT, Mr LAVERLOCHERE, Mr GOTTELAND, Mr GOURRIER, Mme QUIBLIER, Mr CALABRE, Mme BARBIER, Mr DASSONVILLE, Mme SALEMBIER-MICHEL, Mr BONNEMAN, Mme REY, Mr DE PARISOT DE BERNECOURT, Mme JAUFFRET, Mr ROUX, Mme PRUNARET, Mr SADOT, Mme D'HONNEUR, Mr CORTIAL, Mr TREMBLEAU, Mme POULARD, Mr GUILLON, Mme BARBET, Mme ELLENBERGER, Mme DUMONT, Mr KRETZSCHMAR, Mme FAÏ, Mr GUIBERT, Mme JAMBON, Mr RIVIER

**Membres représentés** : Mme SANTOS-MALSCH, Mme RODAMEL, Mr LAMBERT